



Heures supplementaires obligations

Par **greg04**, le **23/03/2016** à **12:27**

bonjour,

A ce jour je suis en cdi dans une imprimerie papeterie a 40h par semaine (35h + 5h comptabilisé en heures sup), mon employeur veut m'obligé a effectuer 10h de plus par semaines, en a t-il le droit ? Si oui, jusqu'a combien d'heures peut-il me forcer ?
Merci d'avance pour votre reponse.

cordialement

Par **janus2fr**, le **23/03/2016** à **13:10**

Bonjour,

Il n'est pas permis de dépasser 48 heures par semaine et 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives.

Par **greg04**, le **23/03/2016** à **18:27**

rebonjour, deja merci de votre reponse, donc en fait depuis juin l'année derniere il nous fait faire 49h par semaine, on a eu une coupure de 3 semaines au mois d'aout et 10jrs en decembre, et depuis janvier on a recommencés de plus belle.....du coup ces 12 semaines consécutives oki d'accord mais annuellement mon employeur peu m'y obliger tte l'année ? (je demande car les impots vont pas me rater à ce rythme la.....).

Cordialement